

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT DU 7 SEPTEMBRE 2023

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 7 septembre 2023.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « [op3ft.org](https://www.op3ft.org) », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20230907/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20230907/access.html>

Le 7 septembre 2023, à 17h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Sont représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur, représenté par Monsieur Alain MARTEL.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la totalité de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans

- les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
- les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Période Beta de la technologie Frogans,
- Paiement par l’Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d’exploitation du FCR,
- OP3FT Branches / Date limite de libération du capital d’OP3FT China, remplacement du Superviseur,
- Travaux d’OP3FT China,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l’ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l’Internet n’a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l’Article 13 des Statuts, le Conseil d’administration n’est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l’occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d’administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l’ordre du jour de la réunion, le Conseil d’administration prend acte des points suivants et prend à l’unanimité les décisions suivantes.

PÉRIODE BETA DE LA TECHNOLOGIE FROGANS

Suite aux tests de Frogans par les visiteurs de l’événement VivaTech 2023, le Conseil d’administration décide qu’une période Beta de la technologie Frogans sera organisée dès que possible. Dans le cadre de cette période Beta, les composants de la technologie seront fournis étape par étape aux parties prenantes souhaitant participer au test du médium.

Cette période Beta portera sur la première version entièrement intégrée de la technologie Frogans, incluant notamment les spécifications techniques FPUL 1.0 (Frogans Player Update Language), FPBL 1.0 (Frogans Player Bootstrap Language), FSDL 4.0 (Frogans Slide Description Language), FNSL 5.0 (Frogans Network System Language) et FCR MSI 2.0 (FCR Multi-Stakeholder Interface).

En attendant le démarrage de la période Beta :

- les versions de démonstration de Frogans Player reposant sur la spécification technique FSDL 3.0 resteront disponibles sur le site Web « get.frogans » et sur le site Web institutionnel de l’Opérateur du FCR « f2r2.fr »
- les versions de démonstration mobiles de Frogans Player pour iOS et Android resteront disponibles sur invitation personnelle

De même, en attendant que la version 2.0 de la spécification technique FCR-MSI soit disponible, l’interface HTML de l’API du FCR reposant sur la version 1.0 restera accessible.

Le Conseil d’administration prend acte que les développements logiciels en vue du démarrage de la période Beta de la technologie Frogans sont organisés et supervisés par Monsieur Dylan LE BLOND, membre de l’équipe OP3FT.

PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 29 mai 2023 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 de nouveaux délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de la société F2R2, qui est présentée sur son site Web « f2r2.fr ». Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement.

OP3FT BRANCHES / DATE LIMITE DE LIBÉRATION DU CAPITAL D'OP3FT CHINA, CHANGEMENT DE SUPERVISEUR

Pour rappel, OP3FT Branches a été créée par décision du Conseil d'administration de l'OP3FT du 5 mars 2019. L'objet d'OP3FT Branches est l'implantation dans tous pays étrangers d'antennes locales de l'OP3FT, notamment sous la forme de filiales ou succursales. OP3FT Branches est une entité dédiée basée en France, à Paris, et détenue à 100% par l'OP3FT. Son capital social est affecté à la dotation de l'OP3FT. OP3FT Branches est administrée par un Président, l'OP3FT, qui est l'Actionnaire Unique d'OP3FT Branches.

Pour rappel également, les statuts d'OP3FT China mis à jour le 16 novembre 2022 prévoient que le capital social de 1.000.000 RMB (un million de RMB) d'OP3FT China soit libéré dans son intégralité le 31 décembre 2023 au plus tard.

Le Conseil d'administration prend acte également que la loi chinoise autorise de modifier les statuts d'OP3FT China pour repousser l'échéance de libération du capital social.

Enfin, le Conseil d'administration prend acte que le rôle de Superviseur d'OP3FT China, rempli par Madame Yuyan ZHAO depuis la création d'OP3FT China en octobre 2019, se libère, et que Madame Li YIN, Directrice générale d'OP3FT China, a trouvé une remplaçante en la personne de Madame Yan MA.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de l'OP3FT adopte les résolutions suivantes concernant OP3FT Branches :

« **Première résolution** - *Changement de la date limite de libération du capital d'OP3FT China*

L'Actionnaire Unique décide de modifier les statuts d'OP3FT China :

Modification du tableau de l'article 9 du chapitre 3 "Contribution au capital et capital social" portant sur la date de contribution au capital social d'OP3FT China.

L'ancienne formulation était :

出资时间：2023年12月31日

(Time of capital contribution : December 31, 2023)

La nouvelle formulation est :

出资时间：2024年12月31日

(Time of capital contribution : December 31, 2024)

Hormis la modification de cet article, les autres articles des statuts d'OP3FT China restent inchangés et les statuts d'origine sont mis en oeuvre. Cette modification des statuts est une continuation des statuts d'origine et a le même effet juridique que les statuts d'origine.

Deuxième résolution - Remplacement du Superviseur d'OP3FT China

L'Actionnaire Unique décide de nommer Madame Yan MA comme nouveau Superviseur d'OP3FT China. Conformément à l'Article 23 des Statuts d'OP3FT China, le mandat du Superviseur est de trois ans, et il ou elle peut exercer des mandats consécutifs en cas de reconduction par l'Actionnaire Unique.

Troisième résolution - Pouvoir en vue des formalités de modification des statuts d'OP3FT China

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs à Monsieur Amaury Grimbert, en sa qualité de Directeur Exécutif d'OP3FT China, à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires à la modification des statuts d'OP3FT China adoptée dans la première résolution et au remplacement du Superviseur adopté dans la deuxième résolution. »

TRAVAUX D'OP3FT CHINA

Pour rappel, OP3FT China est membre depuis juillet 2020 de l'Internet Society of China (ISC), qui est la principale association professionnelle de l'industrie chinoise de l'Internet.

Le Conseil d'administration prend acte qu'OP3FT China a renouvelé son adhésion à l'ISC à compter du mois d'août 2023.

Le Conseil d'administration prend acte également que Madame Li YIN a assisté à la 22ème China Internet Conference, organisée par l'ISC du 18 au 20 juillet 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 18h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864